Le 12 avril 2024

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

025-212500565-20240404-D007492I0-DE

MAIRIE DE BESANÇON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal Publié le : 12/04/2024

Séance du 04 avril 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55 Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire



Étaient présents :

M. Hasni ALEM, Mme Frédérique AEBISCHER, M. Guillaume BAILLY, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à partir de la question n°3), M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°3), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à partir de la question n°3), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à partir de la question n°32), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (à partir de la question n°3), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°17 incluse), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°2), M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

M. Yannick POUJET

Etaient absents:

Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Philippe CREMER, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU

Procurations de vote :

Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM, Mme Pascale BILLEREY à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Philippe CREMER à Mme Elise AEBISCHER, M. Cyril DEVESA à M. Benoît CYPRIANI (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Lorine GAGLIOLO (jusqu'à la question n°31 incluse), M. Christophe LIME à M. André TERZO (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, Mme Françoise PRESSE à Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Jean-Hugues ROUX à M. Abdel GHEZALI (à partir de la question n°18), Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n°1 incluse), M. Nathan SOURISSEAU à Mme Annaïck CHAUVET

OBJET : 12 - Rythme scolaire à la rentrée 2024 pour la période 2024-2027 dans les écoles publiques du premier degré de Besançon

Délibération n° 007492

Rythme scolaire à la rentrée 2024 pour la période 2024-2027 dans les écoles publiques du premier degré de Besançon

Rapporteur: Claudine CAULET, Adjointe

	Date	Avis
Commission n°3	20/03/2024	Favorable unanime

Résumé:

Le présent rapport a pour objet de solliciter la prolongation de l'organisation du temps scolaire sur une base de 4 jours d'école par semaine, rythme identique à celui d'aujourd'hui, pour les trois années à venir.

I - Contexte

En décembre 2017, la ville de Besançon a organisé une consultation citoyenne visant à solliciter l'avis de tous les habitants sur le rythme scolaire à la rentrée 2018. A l'issue de ce vote, la semaine de 4 jours a recueilli la majorité des suffrages.

Les écoles fonctionnaient précédemment sur un rythme de 4,5 jours. Pour respecter les résultats de cette consultation, et mettre en œuvre la semaine sur 4 jours, la ville a sollicité une dérogation auprès de M. l'Inspecteur d'Académie – DASEN.

Le code de l'Education (article D 521-12) prévoit que la décision d'organisation de la semaine scolaire peut porter sur une durée de 3 ans. Cette organisation dérogatoire a été reconduite pour une période de 3 ans en 2021. Cette période arrivant à échéance, il convient de renouveler la décision d'organisation pour la rentrée de septembre 2024 et pour 3 ans.

II - Procédure

La ville de Besançon, en cohérence avec le projet éducatif territorial qui court jusqu'en aout 2027, propose le maintien de l'organisation actuelle de la semaine sur 4 jours.

La note et le calendrier reçus le 5 mars 2024 de M. l'Inspecteur d'Académie – DASEN, indique que les conseils d'école et/ou les maires, les présidents des EPCI à vocation scolaire doivent transmettre leur proposition de reconduction ou modification de l'organisation du temps scolaire actuelle aux circonscriptions (IEN) pour le 11 avril 2024 au plus tard.

M. l'Inspecteur d'Académie - DASEN arrêtera les schémas d'organisation du temps scolaire pour le 21 mai 2024.

L'application de l'organisation entrera en vigueur à la rentrée 2024.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant, à solliciter auprès de l'Inspecteur d'Académie –DASEN la demande de reconduction de l'organisation actuelle sur 4 jours.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour: 54

Contre: 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,

La Maire,

M. Yannick POUJET, Adjoint

Anne VIGNOT